



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V JURY D'APPEL N° 02 EN DATE DU 12/01/2017

Étaient présents: NEHILA .A. & BOUAZDIA .M. & BENARBIA M.

Ordre du jour : Clémence

AFFAIRE N°02 : M.S.O – C.H.T.O

- Vu la lettre de clémence du club M.S.Oran concernant la suspension du joueur RAHMOUNI .K. N°Lic 335 P.V C.R.Q.D. N°02 du 06 Décembre 2016 Affaire N°15
- Vu le paiement des droits de clémence.
- Vu le paiement de la pénalité financière.
- Vu que le joueur RAHMOUNI .K. N°Lic 335 à purgé plus que la moitié de sa sanction
- Après étude du dossier du Joueur RAHMOUNI .K. N°Lic 335 C.S.A M.S.Oran
- Vu les règlements généraux FAHB.

DÉCISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Levée de sanction infligée au joueur RAHMOUNI .K. N°Lic 335 du C.S.A M.S.Oran.

Secrétaire de séance
BOUAZDIA .M

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
NEHILA Ali